

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	18

Vote
A la majorité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2020, le 10 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 04/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2020.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

A été nommé secrétaire : M. BOUVIER Yann

2020-56 – TARIFS COMMUNAUX 2021 : Location de salles, mobilier, concessions et jardins

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les tarifs proposés pour 2021 :

Salle de l'Aquarelle, vaisselle, mobilier et barnum pour les particuliers

TARIFS AQUARELLE		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		PETITE SALLE	GRANDE SALLE	ENSEMBLE	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	ENSEMBLE
LOCATION SANS CHAUFFAGE	JOURNEE (24 heures)	91 €	273 €	364€	137 €	410 €	547 €
	CONFERENCE REUNION VIN D'HONNEUR	51 €	152 €	203 €	76 €	228 €	304 €
	FORFAIT WEEK-END	/	/	611 €	/	/	985 €
LOCATION AVEC CHAUFFAGE	JOURNEE (24 heures)	128 €	382 €	510 €	191 €	572 €	763 €
	CONFERENCE REUNION VIN D'HONNEUR	71 €	213 €	284 €	107 €	319 €	426 €
	FORFAIT WEEK-END	/	/	856 €	/	/	1283 €
LOCATION DE LA CUISINE		66 €			98 €		
CAUTION		520 €					

* Forfait Week-end (petite et grande salle) : Du vendredi 14 h jusqu'au dimanche soir (cuisine comprise)

Salle de réunion

Location pour diverses réunions (conférences, vin d'honneur)	50.00€
Associations communales	Gratuit
Caution	100.00€

MOBILIER	POUR LES PARTICULIERS DE LA COMMUNE	POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNES
Table 8 personnes	3,25€ Unité	5,05€ Unité
Bancs	0,70€ Unité	1,30€ Unité
Chaises	0,25€ Unité	0,40€ Unité
Barrière	1,00€ Unité	1,50€ Unité
Caution	30,50 €	30,00 €

BARNUM	POUR LES PARTICULIERS *
Location	61,00 €
Caution	233,00 €

*Location uniquement pour les personnes qui louent en complément de la salle Aquarelle

Salle de l'Aquarelle, mobilier, barnum, podium, locations uniquement pour les Associations et les Fêtes de quartier

POUR LES ASSOCIATIONS ET FETES DE QUARTIERS		CAUTION	FORFAIT
SALLE DE L'AQUARELLE (petite - grande et cuisine)		520.00 €	61.00€
Barnum		232.00€	
Mobilier	Tables	30.50€	
	bancs		
	chaises		
	Barrières		
Podium		212.00€	20.50

Location de vaisselle

VAISSELLE	LOCATION	DETERIORATION
Assiette creuse	0,10€ Unité	4,25€ Unité
Assiette plate	0,10€ Unité	4,25€ Unité
Assiette à dessert	0,10€ Unité	3,50€ Unité
Tasse à café+ soucoupe	0,10€ Unité	2,50€ Unité
Verre à eau	0,10€ Unité	1,60€ Unité
Verre à vin	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Cuillère à soupe	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Fourchette	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Couteau	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Petite cuillère	0,10€ Unité	1,00€ Unité
Corbeille à pain	0,50€ Unité	3,00€ Unité
Percolateur	3,00€ Unité	10,00€ Unité
Carafe	0,50€ Unité	4,25€ Unité

CONCESSION CIMETIERE	1 m ²	2m ²
15 ans	31.50€	63.00€
30 ans	63.00€	126.00€
50 ans	105.00€	210.00€
CONCESSION COLOMBARIUM	EMPLACEMENT	
15 ans	425,00€	
30 ans	840,00€	

Jardins communaux

JARDINS COMMUNAUX	JARDIN 100 m ²	JARDIN 200 m ²
Location annuelle	25.50€	51.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTE

les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2021,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Adopté à la majorité, 1 abstention : Madame DAZIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2020
Le Maire

Olivier BARRÉ

